

## NOTE D'ORIENTATION

### 1. Principales orientations retenues

Pour faire face aux difficultés du secteur, le ministère de la culture et de la Francophonie entend :

- ✓ Préserver et valoriser le patrimoine culturel ;
- ✓ Améliorer l'accessibilité de l'offre des services culturels ;
- ✓ Intensifier les actions en faveur de la promotion de l'industrie culturelle et créative ;
- ✓ Améliorer l'enseignement artistique et culturel ;
- ✓ Renforcer la coopération culturelle et la francophonie.

### 2. Axes (orientations) stratégiques, objectifs généraux et priorités (activités)

**Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur des arts et de la culture**

**Objectif 1 :** *Instaurer un cadre légal et institutionnel performant de développement des arts et de la culture.*

**Axe stratégique 2 : Développement des industries culturelles et créatives.**

**Objectif 2 :** *Créer des richesses par la promotion des industries culturelles et doter le pays en infrastructures culturelles afin de contribuer au rayonnement de la Côte d'Ivoire et réduire le chômage chez les jeunes.*

**Axe stratégique 3 : Sauvegarde, protection et valorisation du patrimoine culturel.**

**Objectif 3 :** *Faire en sorte que, dans toutes ses composantes, le patrimoine culturel ivoirien soit protégé, sauvegardé et valorisé.*

**Axe stratégique 4 : Amélioration de la qualité de l'enseignement artistique et culturel**

**Objectif 4 :** *Rendre performant et accessible l'enseignement artistique et culturel.*

### 3. Les résultats attendus à moyen terme

Les résultats attendus sont les suivants :

- ✓ La gouvernance du secteur est améliorée
- ✓ Le développement économique des arts et de la culture est réalisé;
- ✓ La connaissance et la gestion du patrimoine culturel national sont améliorées;
- ✓ L'enseignement artistique et culturel est performant et accessible.

